



Mur de séparation entre voisins

Par **sylgar**, le **27/06/2012** à **17:14**

Bonjour,

actuellement je suis mis en demeure de mettre le mur de cloture que j'ai fait exclusivement sur mon terrain, en accord avec ce qui est stipulé dans le cahier des charges du lotissement, par mon voisin.

A savoir que j'ai eu un permis de construire délivré en mairie me donnant droit de faire ce mur. Il est stipulé que je dois faire ce mur au maxi 1.80m au dessus des terres les plus hautes alors que le cahier des charges indique jusqu'à 2.00m avec l'accord du voisin.

Ce qui dérange mon voisin, c'est que j'ai remblayé mon terrain pour avoir tout de niveau, ce qui est autorisé par la mairie de mon village.

J'ai renvoyé un courrier à leur avocat depuis près d'un mois maintenant avec , à l'appui du PC, une lettre du maire stipulant que ce qui doit s'appliquer dans ce cas là c'est le règlement le plus restrictif, de plus le lotissement doit être rêpris par la mairie, donc elle souhaite qu'on respecte le PC à la lettre.

Quelle est la suite logique à celà? Pourquoi n'ai je toujours pas de réponse de leur avocat? Dois-je m'en inquiéter?

Merci de vos éventuelles réponses...